

17 sep 2021 -18:46

Appartient à [Conseil des ministres du 17 septembre 2021](#)

## Chiffres du budget économique 2021

Sur proposition du ministre de l'Economie Pierre-Yves Dermagne, le Conseil des ministres a pris connaissance des chiffres du budget économique 2021, communiqués par l'Institut des comptes nationaux (ICN), en application de la loi du 21 décembre 1994.

Tout comme le reste de l'économie mondiale, la zone euro a été durement frappée par la pandémie de coronavirus au cours du premier semestre de 2020. L'activité économique a rebondi au troisième trimestre, mais, par la suite, de nouvelles vagues de contaminations ont contraint les pays de la zone euro à renforcer les mesures de restriction des contacts. La progression de la couverture vaccinale a donné une nouvelle impulsion à la reprise économique au deuxième trimestre. La croissance devrait rester robuste au second semestre de 2021 et en 2022. Après s'être contractée de 6,6 % en 2020, la croissance du PIB de l'ensemble de la zone euro devrait s'élever à 4,8 % en 2021 et se maintenir à 4,4 % en 2022. Ce scénario international est entouré de plusieurs incertitudes. Le taux de vaccination et la persistance de l'efficacité vaccinale sont essentiels pour que la normalisation de l'activité économique puisse se poursuivre. La vigueur de la reprise économique dépendra aussi de la mesure dans laquelle les ménages puiseront dans l'épargne qu'ils ont accumulée durant la crise et les entreprises pourront faire face à d'éventuels goulets d'étranglement, par exemple au niveau de l'approvisionnement.

Durant le printemps 2020, de larges pans de l'économie belge ont été ralentis, voire mis à l'arrêt, afin de juguler le nombre de contaminations. L'assouplissement des mesures en vigueur a permis d'initier un mouvement de rattrapage au troisième trimestre ; ce dernier a toutefois été interrompu au quatrième trimestre par de nouvelles mesures de restriction. Dès lors, le PIB a reculé de 6,3 % sur base annuelle en 2020. La croissance a nettement rebondi au premier semestre de 2021 et devrait rester soutenue au second semestre. Par conséquent, l'économie belge devrait enregistrer une reprise de 5,7 % cette année, portée par pratiquement toutes les composantes de la demande. Dans le courant de l'année 2022, la croissance trimestrielle devrait progressivement se normaliser. En termes annuels, cela se traduit par un ralentissement de la croissance qui atteindrait 3 % en 2022 ; cette dernière serait soutenue par les exportations et, davantage encore, par la consommation des particuliers. L'activité économique devrait renouer avec son niveau d'avant-crise au quatrième trimestre de 2021.

L'inflation devrait s'établir à 1,9 % cette année et à 2,1 % en 2022, tandis que l'indice santé augmenterait de, respectivement, 1,6 % et 2,1 %. L'indice pivot précédent (109,34) a été dépassé en août 2021 ; l'indice pivot actuel (111,53) devrait être atteint en juin 2022.

Au cours des deux premiers trimestres de 2020, un nombre important de contrats de travail à durée déterminée ont été résiliés suite à la crise sanitaire. Depuis lors, ces formes flexibles de travail salarié ont retrouvé totalement ou partiellement leur niveau d'avant-crise. Ces évolutions ont permis à l'emploi

intérieur d'afficher une croissance solide au cours des quatre derniers trimestres. Bien qu'ayant aussi déjà opéré un mouvement de rattrapage, la durée du travail n'a cependant pas encore tout à fait retrouvé son niveau d'avant-crise. À mesure que la durée du travail continue de se redresser et aussi, par la suite, que la croissance de la productivité s'accélère, un certain nombre de travailleurs risquent encore de perdre leur emploi. La croissance de l'emploi marquerait une pause au quatrième trimestre de cette année et ne repartirait progressivement à la hausse qu'au second semestre de 2022. Par conséquent, en moyenne annuelle, l'emploi progresserait plus nettement cette année (+59 600 personnes) que l'année prochaine (+13 200 personnes).

Le chômage a retrouvé son niveau d'avant-crise en mai 2021 et a continué de baisser par la suite. L'arrêt temporaire de la progression de l'emploi devrait toutefois entraîner une hausse du chômage à partir du quatrième trimestre de cette année. Ce n'est qu'à la fin de 2022 que le chômage devrait à nouveau repartir à la baisse. En moyenne annuelle, le nombre de chômeurs devrait dès lors diminuer de 25 700 en 2021 mais augmenter de 19 000 en 2022.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier ministre et ministre de  
l'Économie et du Travail  
Rue Ducale, 61  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 207 16 00  
<https://dermagne.belgium.be>  
[contact@dermagne.fed.be](mailto:contact@dermagne.fed.be)

Nicolas Gillard  
Porte-parole (FR)  
+32 476 20 37 84  
[nicolas.gillard@dermagne.fed.be](mailto:nicolas.gillard@dermagne.fed.be)

Laurens Teerlinck  
Porte-parole (NL)  
+32 484 68 12 59  
[laurens.teerlinck@dermagne.fed.be](mailto:laurens.teerlinck@dermagne.fed.be)